

**VERENIGDE VERGADERING VAN DE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

INTEGRAAL VERSLAG

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PLENAIRE VERGADERING VAN DONDERDAG 20 JULI 2017

SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 20 JUILLET 2017

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISoire

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 11h42.*

M. le président.- Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du jeudi 20 juillet 2017.

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Sevket Temiz ;
- M. Jamal Ikazban ;
- M. Jacques Brotchi ;
- Mme Zoé Genot ;
- M. Dominiek Lootens-Stael.

[425]

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune de de MM. Charles Picqué, Emmanuel De Bock, Mme Zoé Genot, M. Bruno De Lille, Mme Caroline Désir, MM. Benoît Cerexhe, Vincent De Wolf, Jef Van Damme et Paul Delva sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois (n° B-76/1 – 2016/2017).

Pas d'observation ?

- Renvoi à une commission interparlementaire visée aux articles 50 et 51 du règlement.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune de M. Charles Picqué, Mme Zoé Genot, MM. Vincent De Wolf, Benoît Cerexhe, Mme Caroline Désir, MM. Emmanuel De Bock, Bruno De Lille, Jef Van Damme et Paul Delva portant création d'une Commission bruxelloise de déontologie (n° B-89/1 - 2016/2017).

Pas d'observation ?

- Renvoi à une commission interparlementaire visée aux articles 50 et 51 du règlement.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance de MM. Charles Picqué, Benoît Cerexhe, Emmanuel De Bock, Mme Zoé Genot, MM. Vincent De Wolf, Bruno De Lille, Mme Isabelle Emmery, MM. Jef Van Damme, Paul Delva et Mme Els Ampe modifiant la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 (n° B-90/1 - 2016/2017).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission des affaires sociales.

[431]

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune de MM. Jef Van Damme, Paul Delva, Mme Els Ampe, M. Bruno De Lille, Mmes Cieltje Van Achter, Zoé Genot et M. Arnaud Pinxteren relative à la publication des documents administratifs (n° B-91/1 - 2016/2017).

Pas d'observation ?

- Renvoi à une commission interparlementaire visée aux articles 50 et 51 du règlement.

[433]

PROJET D'ORDONNANCE CONJOINTE À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Projet d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission Communautaire Commune fixant les règles de répartition de la dotation générale aux communes et aux CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale à partir de l'année 2017 (nos B-85/1 et 2 – 2016/2017).

M. le président.- Je vous propose de considérer la discussion ayant déjà eu lieu en séance plénière du Parlement bruxellois comme également valable pour l'Assemblée réunie.

Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

[441]

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE

M. le président.- Le Parlement bruxellois et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune ont pris en considération en date de ce jour un certain nombre de propositions d'ordonnance conjointes.

Conformément à l'article 87.5 du règlement, les propositions d'ordonnance conjointes sont renvoyées à la commission interparlementaire visée aux articles 50 et 51 du règlement.

Pour tout ce qui concerne la composition de cette commission, je vous renvoie à ce qui a été dit en Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

- La séance est suspendue à 11h47.

- La séance est reprise à 13h30.

VOTES NOMINATIFS

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les amendements, les articles réservés et sur l'ensemble du projet d'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la

Commission communautaire commune fixant les règles de répartition de la dotation générale aux communes et aux CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale à partir de l'année 2017 (nos B-85/1 et 2 – 2016/2017).

Je vous propose de considérer le vote ayant déjà eu lieu en séance plénière du Parlement bruxellois comme également valable pour l'Assemblée réunie.

Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

M. le président.- La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- La séance est levée à 13h31.